



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

10 pages

sur la **Chambre d'agriculture**
acteur de l'agroécologie

Innova news
Palmarès du SITEVI

p. 10

Top départ pour le PADH 2020

p. 12

**Qualité du Captage de Vacquières:
Des résultats!**

p. 26

n°54
HIVER 2014

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

10 *InnovaNews*

11 *Goutte à goutte enterré en grandes cultures*

12 *Top départ pour le PADH 2020*

14 *Analyse de sol: solution clés en main*



ientation
e 2013





ÉDITO

14 *Diversification à valeur ajoutée : les semences*

15 *L'expertise bio à votre service*

16 **DOSSIER CENTRAL**
La Chambre d'agriculture, acteur de l'agroécologie

26 *Qualité du Captage de Vacquières : des résultats!*

28 *E-commerce : pourquoi pas?*

28 *Licence de débit de boisson*

29 *Vie de l'entreprise : 2014 et 2015, vers le «zéro papier»*

30 *Offres de formation*

La nouvelle équipe mise en place en 2013 est pleinement mobilisée aux services des agriculteurs et de la ruralité. Depuis ces élections, l'actualité agricole a été riche. Nous nous sommes pleinement mobilisés pour que la PAC, l'OCM Viticole et le programme de Développement Rural prennent en compte au mieux nos attentes. L'obtention d'une Mesure Agro Environnementale (MAE) Viticole est une réelle avancée pour notre département.

2014 sera donc consacrée à l'amplification de notre engagement politique. L'élaboration de la Charte stratégique agricole départementale 2020 reste au cœur de nos priorités et sera finalisée en fin d'année. Elle définira les priorités pour les orientations de la Chambre d'agriculture à votre service. Elle s'appuiera notamment sur les partenariats avec les collectivités que nous allons renforcer.

La loi d'avenir pour l'agriculture en préparation consacre les interventions des politiques publiques sur l'agroécologie, pour une double performance économique et environnementale de l'agriculture. Le dossier central met en avant les initiatives de la Chambre d'agriculture dans ce domaine.

Nos rencontres Groupes d'Actions Territoriales (GAT) de janvier à mars 2014 seront l'occasion d'aller à votre rencontre pour écouter vos attentes et vous présenter le travail engagé. Le calendrier vous est communiqué dans ce numéro.

Meilleurs vœux 2014 avec un souhait de belles perspectives économiques pour l'agriculture de notre département.

Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

L'ACTU

La SCEA «Vignes des deux soleils»

certifiée Haute Valeur Environnementale

H.V.E. niveau 3

Visite du domaine de la Jasse menée par M. Lebreton.



Vignes de la Jasse - novembre 2013.

Vendredi 25 novembre : l'équipe du domaine de la JASSE et de la Chambre d'agriculture de l'Hérault ont voulu marquer par un événementiel la certification H.V.E. de cette exploitation viticole. Dans l'Hérault, c'est la première exploitation à obtenir cette certification.

La présence d'élus et du service agricole du Conseil général de l'Hérault ont validé l'importance pour eux de mettre en avant une telle démarche exemplaire. Les membres de FARRE 34, et son Président Henri Cavalier, ont tenu à s'associer à cette réunion.

M. Bruno Lebreton, propriétaire œnologue, voit dans la H.V.E. une approche globale de son exploitation qui intègre des pratiques respectueuses de l'environnement et des acteurs. C'est une garantie de nos pratiques : «La lutte

raisonnée, nous y croyons. Nous ne sommes pas bio, et nous désirons produire durablement en minimisant les intrants, tout en préservant la qualité». Pour M. Lebreton «Le vigneron met en place un processus constitué de compétences, de machines et de moyens financiers pour produire». H.V.E. permet de progresser, de se questionner.

Espérons que cet exemple soit un élan pour les exploitations de notre département, toutes filières confondues.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly FABRE au 04 67 20 88 36
fabre@herault.chambagri.fr

La journée Technisol
s'est déroulée à Mauguio,
jeudi 17 octobre 2013.



**A VOS
AGENDAS!**

Technisol :

une journée pour perfectionner

ses techniques d'entretiens du sol

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a depuis toujours accompagné les agriculteurs dans les évolutions des techniques ou des pratiques. En réponse à des évolutions environnementales, la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or et la Mairie de Vérargues engagées pour la préservation de la qualité de l'eau de leurs captages, ont confié à la Chambre d'agriculture de l'Hérault et aux Fédérations des CUMA du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault l'organisation d'une journée de démonstration des techniques alternatives au désherbage chimique en arboriculture, grandes cultures et viticulture. Cette journée, «Technisol», a eu lieu le jeudi 17 octobre 2013 à Mauguio.

Pour la première fois dans le département étaient réunis des matériels pour la viticulture, l'arboriculture et les grandes cultures. Cette journée a été un succès avec 280 visiteurs dont

170 agriculteurs, 20 étudiants et 90 techniciens d'Organisations Professionnelles Agricoles ou autres sociétés.

Les constructeurs aussi ont répondu présent. En grandes cultures, 4 constructeurs étaient représentés avec des tracteurs et des outils de travail du sol. De plus, un atelier désherbage mécanique sur une parcelle de blé a permis de voir évoluer une herse étrille ainsi qu'une houe rotative. En arboriculture, 7 constructeurs étaient présents avec des outils d'entretiens sur le rang. Enfin, en viticulture 20 matériels étaient en démonstration avec des intercepts et des disques.

Cette journée a permis à chacun de connaître une grande partie de l'offre des constructeurs en matière d'alternative au désherbage chimique.

**21^{ème} édition Millésime
Bio 2014 Salon mondial
des vins biologiques
Les 27, 28 et 29 janvier
2014 au Parc Expo
de Montpellier**

*Le rendez-vous incontournable
de la viticulture biologique.*

www.millesime-bio.com

Millésime BIO
Sud de France

VINCŒURS en Hérault
*Le Conseil général de l'Hérault
par l'opération Vincœurs, vise
la promotion des professionnels
héraultais de la filière viticole ou
de l'univers du vin. Elle n'a pas
pour objet d'apporter des dota-
tions financières mais d'accroître
leur notoriété. Vincœurs en
Hérault valorise et récompense des
démarches individuelles ou collec-
tives exemplaires, contribuant à la
notoriété et à la promotion de la
viticulture héraultaise.*
La participation est gratuite.

*Les dossiers complets doivent être adressés par courriel pour le
28/02/2014 dernier délai à vincœurs@cg34.fr ou par courrier
postal au Conseil général de l'Hérault à l'attention d'Isabelle
Million-Escarguel. Plus d'infos au 04 67 67 67 11.*

vincœurs
EN HERAULT

A VOS
AGENDAS !**Nous venons
à votre rencontre !**

L'équipe des professionnels de la Chambre d'agriculture de l'Hérault a été élue en mars 2013.

Un an après, nous souhaitons venir à votre rencontre au plus près de vos exploitations, écouter vos attentes et vous présenter nos objectifs pour l'agriculture départementale à l'horizon 2020. Nous vous donnons donc rendez-vous.

Voici le calendrier des réunions Groupes d'Actions Territoriales GAT - 2014 :

JANVIER / 18h

Vendredi 24 - Est Montpellier
Lundi 27 - Pic Saint Loup

FEVRIER / 18h

Lundi 3 - Collines de la Moure
Lundi 17 - Vallée de l'Hérault
Vendredi 28 - Piscénois

MARS / 18h

Lundi 3 - Biterrois
Vendredi 7 - Minervoises
Lundi 17 - Trois vallées
Vendredi 21 - Saint Ponais
Lundi 31 - Lodévois

Si vous souhaitez que des sujets particuliers soient traités lors du GAT de votre secteur, n'hésitez pas à faire parvenir vos questions à nos équipes dix jours avant la réunion. Email : gat@herault.chambagri.fr. Tél. 06 14 78 27 34

Une odeur de châtaigne**à des kilomètres...**

2,5 tonnes de châtaignes grillées pour la 36ème édition de la traditionnelle Fête de la Châtaigne de Saint Pons de Thomières ! Une foule exceptionnelle était au rendez-vous pour venir à la rencontre des producteurs fermiers des hauts cantons sur le marché Bienvenue à la Ferme qui s'est tenu au cœur de la fête les 26 et 27 octobre 2013.

«Quelle est la différence entre une châtaigne et un marron ?» «Où en est la démarche d'AOP Châtaigne des Cévennes ?» «Bienvenue à la Ferme, quésaco ?» Autant de questions pour lesquelles le grand public a pu trouver des réponses sur le stand de la Chambre d'agri-



Place du Foinlet
à Saint Pons de Thomières :
Marché Bienvenue à la Ferme
pendant la Fête de la Châtaigne.

culture de l'Hérault tenu en collaboration avec l'OIER-SUAMME et l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc.

Une conserverie multi-produits**à Montpellier ?**

Face à la difficulté de trouver des ateliers de conserverie/transformation/découpe, des producteurs et des transformateurs ont décidé de se réunir pour créer une conserverie sur Montpellier.

C'est un chaînon manquant entre production et commercialisation qui répond aux besoins des producteurs en transformation et en conservation de leurs matières premières carnées ou fruitières.

Innovant ce projet ? Oui car :

- Il se situe dans le prolongement de l'activité agricole.

- Il repose sur une cogestion de producteurs et d'artisans.
- C'est un atelier de transformation multi-produits.
- Il s'inscrit dans une logique de circuits de proximité tant pour l'approvisionnement que pour la commercialisation.
- Il propose de prendre en charge toute la partie logistique liée à la transformation, très coûteuse pour les producteurs en temps et en frais de transport.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Laure TEZENAS DU MONTCEL au 04 67 20 88 56
tezenas@herault.chambagri.fr

Valorisez vos bois et forêts, avec la Chambre à vos côtés

Depuis avril 2013, un nouveau conseiller forestier a rejoint le service Montagne Élevage Forêt pour développer et dynamiser la forêt paysanne de l'Hérault en partenariat avec les organismes de la profession et des filières.

Son champ d'intervention concerne aussi bien la forêt que les haies, les aménagements boisés, l'utilisation du bois, l'agroforesterie, la trufficulture sur l'ensemble du territoire de l'Hérault.

Le conseiller répondra également à vos demandes sur des évaluations ou des diagnostics de potentiels forestiers de votre exploitation ou sur des besoins en formation.

Que votre question ou votre projet soit d'ordre technique, fiscal, expérimental... le conseiller sera à votre écoute pour vous accompagner dans votre recherche ou votre démarche.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Clélia SAUBION au 06 18 36 83 07
Permanence le lundi matin à Montblanc
au 04 64 36 47 18
saubion@herault.chambagri.fr

Vous plantez des haies ?

Demandez le guide !

Un outil pour vous accompagner dans la réalisation de plantations de haies sur le territoire de l'Étang de l'Or.

Réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, le CEHM et le Symbo, ce document vous guide à travers :

- Une description du rôle des haies et de leur intérêt agronomique, environnemental et paysager.
- Des conseils sur les espèces à planter pour favoriser la biodiversité, notamment en fonction des secteurs agro-pédologiques.
- Des conseils pour la mise en place et l'entretien.



Pour recevoir le guide ou pour toutes questions concernant votre projet de plantations de haies, quelle que soit votre localisation dans le département, contactez-nous.

Ou consultez et téléchargez le guide directement depuis le site : www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/environnement/biodiversite

Contacts à la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

Projets sur le territoire de l'Étang de l'Or/
biodiversité : Corentin LHULLIER
au 04 67 20 88 84 ou 06 18 36 83 15

lhuillier@herault.chambagri.fr

Autres projets :
Clélia SAUBION au 06 18 36 83 07
saubion@herault.chambagri.fr

A VOS
AGENDAS!

Les produits du terroir à l'honneur au Salon de l'Agriculture 2014 !



du 22 février au 2 mars 2014

Le Salon International de l'Agriculture 2014 aura lieu du 22 février au 2 mars à Paris Porte de Versailles.

Pour sa 51ème édition, l'événement phare du monde agricole mettra un coup de projecteur sur les productions locales et les savoir-faire de nos régions de France en les réunissant toutes dans un seul et unique hall.

Le Languedoc-Roussillon sera présent massivement avec 400 m² d'espaces dédiés à la mise en avant de ses productions locales et la promotion de la destination Sud de France et de la marque Bienvenue à la Ferme.

Les Vins de Saint Saturnin, les Ruchers de nos aïeux et l'Huilerie confiserie coopérative de Clermont-l'Hérault seront les ambassadeurs des produits de notre département.

Contact à la Chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon : Valérie POTIER au 04 67 20 88 64
valerie.potier@languedocroussillon.chambagri.fr

Le 14^{ème} forum de la création d'entreprise:

c'était le 27 novembre au Corum

La Chambre d'agriculture était présente au 14^{ème} forum de la création d'entreprise, le 27 novembre au Corum, à Montpellier.

Avec le Point Info Installation Agricole, le stand de la Chambre a accueilli les porteurs de projets venant au forum se renseigner sur la création d'une entreprise agricole. Les principales démarches ainsi que les aides à la création leurs ont été présentées, tout en leur faisant bénéficier d'un conseil personnalisé adapté aux particularités de leurs projets et à leur état d'avancement.

Le stand s'est révélé être aussi un lieu d'information pour les créateurs de restauration ou de transformation à la recherche de producteurs chez qui se fournir et avec lesquels mettre en place des circuits de commercialisation courts et locaux. Un besoin récurrent parmi le public de ces salons de création, qui confirme l'intérêt pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault d'y être présente pour y exposer ses services.



La Chambre d'agriculture au 14^{ème} forum de la création d'entreprise, au Corum de Montpellier.

Drive Fermiers dans l'Hérault : ça vous tente ?

La Gironde, l'Aveyron, la Meurthe et Moselle ou encore le Jura sont autant de départements qui se sont lancés pour proposer collectivement une offre complète de produits fermiers vendus en ligne et récupérés dans différents points de

retrait. Ces Drive fermiers reposent sur les fonctionnalités de l'outil «Mes Produits en Ligne», qui permet de fédérer l'offre des produits locaux en créant un maillage territorial tout en assurant une gestion simplifiée pour les producteurs.

Si vous aussi vous êtes intéressés pour participer à un Drive fermier dans l'Hérault, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Fabrice GRILLON au 06 14 78 27 34,
grillon@herault.chambagri.fr

Charte de développement

du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025



La Chambre d'agriculture représentée par Alexandre Boudet (au centre).

Le projet de territoire pour le Cœur d'Hérault à l'horizon 2025 a été présenté le 06 décembre au Caylar pour répondre aux défis des 10 prochaines années.

Cette présentation est l'aboutissement d'un large processus de concertation. A l'issue de cette réunion a eu lieu la signature par les collectivités territoriales et les chambres consulaires, de ce projet décliné en 6 défis.

Alexandre Boudet, élu représentant la Chambre d'agriculture de l'Hérault, a souligné pour le monde agricole l'importance du foncier, de son usage, de son utilisation, les pistes intéressantes données par certains outils (PAEN, hameau agricole...), ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs dans des conditions économiques décentes, et sensibilisé l'assistance sur la problématique eau, c'est-à-dire son accès et son usage.

Une partie de l'équipe «Mes Parcelles» lors du dernier SITEVI à Montpellier.



Stand des Chambres d'agriculture

du Languedoc-Roussillon au SITEVI

Dans un climat d'optimisme pour cette édition 2013, la Chambre régionale d'agriculture a valorisé l'engagement des Chambres d'agriculture dans le développement durable de l'agriculture régionale. L'agroécologie, les nouvelles formes de commercialisation, l'installation, la formation des agriculteurs et le service collectif ou individuel aux agriculteurs sont autant de sujets abordés lors des multiples contacts, ateliers, conférences.

De nombreuses sollicitations avec les visites du Ministre de l'Agriculture, du Président de la Région

Une MAE* spécifique à la viticulture a été confirmée par le Ministre

Languedoc-Roussillon ainsi que de nombreux responsables institutionnels et professionnels régionaux et nationaux ont été l'occasion pour nos responsables professionnels de rappeler la vitalité de nos entreprises agricoles régionales et les enjeux pour notre agriculture méditerranéenne dans l'actualité du calendrier de la finalisation de la PAC, du programme européen de développement rural et de la loi d'avenir.

Conférences et ateliers :

Participation de la Chambre d'agriculture de l'Hérault à deux conférences et un atelier axés sur le développement durable en viticulture.

Conférence «L'agroforesterie comme réponse aux enjeux agricoles actuels»

En partenariat avec le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique et d'AGROOF, la Chambre d'agriculture a présenté les résultats techniques et les préconisations obtenus durant

13 ans d'études en viticulture-agroforesterie. (programme soutenu par le Conseil général de l'Hérault).

Conférence «Gestion durable des sols viticoles»

En conclusion de 8 années d'essais régionaux coordonnés par la Chambre d'agriculture, l'IFV est intervenu sur la modélisation du devenir de la matière organique dans le sol. Si la dégradation

d'un sol peut se faire rapidement, sa restauration est un travail à long terme. Il est possible de remonter le taux en carbone organique

d'un sol. Il faut cependant prendre en compte tous les effets collatéraux des amendements et leur grande diversité. (Programme soutenu par FranceAgriMer et le Conseil Régional).

Atelier «Système de culture économe et performant» : témoignage d'un viticulteur engagé dans le réseau DEPHY

Dans le cadre des ateliers Ecophyto organisés par la DRAAF, la Chambre d'agriculture a présenté la méthodologie et les premiers résultats du réseau de Ferme DEPHY de la Basse Vallée de l'Hérault mettant en avant les pratiques culturales économes en produits phytosanitaires. Daniel Davi, viticulteur, a décrit son parcours professionnel, ses pratiques d'entretien du sol, d'épamprage et de protections phytosanitaires.

* Mesure Agro Environnementale

Démonstration sur le stand de «Mes Parcelles»

De nombreux contacts de viticulteurs ont permis de diffuser la solution web des Chambres d'agriculture pour la traçabilité et le pilotage de l'exploitation avec les nouveautés suivantes :

- Module fertilisation calé sur la directive nitrates.
- Adaptation de l'outil au cahier des charges Terra Vitis.
- Module de traçabilité de la vinification «Ma Cave».

Stand commun «Agir pour la filière fruits et légumes» cette année au SITEVI

Ce stand, qui a regroupé les acteurs de Sudexpé (CEHM, CENTREX, SERFEL, Chambres d'agriculture), la Fédération Fruits & Légumes Languedoc-Roussillon, Interfel et CER France, a permis de diffuser les messages sur les partenariats et l'ensemble des services proposés aux agriculteurs et entreprises de fruits et légumes avec deux conférences autour des techniques alternatives au désherbage en fruits et légumes et la présentation de son projet phare SAM (SudAgroMétéo) porté par le CEHM.

INNOVA NEWS

SITEVI 2013: Palmarès de l'innovation

Cette année, le jury a sélectionné 22 produits dont 2 médailles d'or, 6 médailles d'argent et 14 citations. Au palmarès de ce cru 2013, voici 3 exemples d'innovation qui ne sont pas passés inaperçus.

OPTI-GRAPE™ de NEW HOLLAND BRAUD **Médaille d'or - Système de tri optimisé sur machine à vendanger.**

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vendange, les viticulteurs et œnologues sont à la recherche de la récolte parfaite («0 déchet» dans la récolte). Aujourd'hui, c'est chose faite avec L'OPTI-GRAPE™, développé par NEW HOLLAND BRAUD. Ce nouveau système est une réelle innovation et une prouesse technique, tant par l'ensemble des éléments qui le constitue que par la qualité de récolte qu'il procure. Pour arriver à cela, chaque élément de la récolte a été traité de manière séparée et optimisée.

VOLTIS de TECNOMA - Médaille d'Argent **Tracteur enjambeur électrique.**

Après les automobiles, c'est au tour des tracteurs agricoles...

Avec son tracteur enjambeur électrique VOLTIS, TECNOMA propose une alternative à

l'utilisation de l'énergie fossile pour une viticulture plus durable. Pour le stockage de l'énergie électrique, le VOLTIS utilise un pack batterie Lithium-Fer-Phosphate. Avec un temps de charge complète de 8 à 9 heures sur un réseau électrique standard, il dispose d'une autonomie de 4 à 12 heures selon la nature des travaux, la vitesse et le relief.

NOVAGRAM + de CALIBREX - Citations **Calibreuse Electronique pondérable de forme ovale pour fruits fragiles.**

NOVAGRAM + est une calibreuse pondérale polyvalente, d'architecture ovale et modulaire, destinée aux fruits et légumes fragiles, de diamètre compris entre 35 et 100 mm.

Munie de «petites» coupelles, disposées au pas de 76 mm, NOVAGRAM + procure 2 avantages exclusifs : la possibilité d'atteindre en continu un taux de remplissage de 100 % grâce à l'évacuation naturelle des fruits surnuméraires et une

égale efficacité de remplissage grâce au pesage du fruit dans la courbe où le pas virtuel des coupelles devient 100 mm au lieu des 76 mm réels.

Débits : de 1 100 à 1 700 kg/heure en abricot jusqu'à 2 tonnes/heure en pêche, selon le nombre de sorties.



Le tracteur enjambeur électrique Voltis de Tecnomat a obtenu la médaille d'Argent.



L'irrigation

GGE

ou le goutte à goutte enterré

Des économies d'eau

pour les grandes cultures !



Le goutte à goutte enterré (GGE) est une technique d'apport localisé de l'eau qui permet des réductions quantitatives de l'irrigation. Cette technique présente des potentialités en grandes cultures. Cependant, les contraintes techniques et économiques imposent d'enterrer l'équipement à une profondeur compatible avec les techniques culturales afin de laisser en place le dispositif durant plusieurs années. Il faut alors réfléchir sur les rotations culturales possibles qui apportent une plus-value. En condition

climatologique sévère, l'irrigant peut faire une ou deux irrigations sur des cultures conduites en pluviale car le système est déjà en place. De fait, le gain peut être intéressant par rapport aux volumes d'eau apportés.

Ces dispositifs sont utilisés pour certaines cultures en France, comme les asperges et plus largement aux USA ou en Australie. La Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis en place des essais depuis 2010 sur 2 exploitations du département (M. Duez et M. Manton) avec différents partenaires (IRSTEA, BRL, AQUAD'OC et AGRIPRO).

Le GGE fonctionne par apports de doses d'eau adaptées à la consommation effective de la culture. Chaque pluie est directement intégrée dans cette gestion.

En fonction de l'écartement des gaines, les rendements machine obtenus, compris entre 95 et 103 % du témoin, sont similaires à une conduite conventionnelle irriguée.

Les apports d'azote par ferti-irrigation permettent un meilleur positionnement par rapport aux besoins instantanés de la plante. Et

ce, sans contrainte climatologique (vent violent) ou végétation trop développée qui pourrait gêner le fractionnement des apports. Des économies d'engrais semblent alors envisageables.

L'irrigation par aspersion nécessite la mise en pression de l'eau à l'entrée des appareils entre 5 bars (pivots) et 10 bars (enrouleurs). Le GGE nécessite une pression de service inférieure plus faible (1 bar).

Un travail simplifié avec le GGE, l'ensemble des installations restant en place pour plusieurs années. Avec une station automatisée, seule une surveillance du dispositif doit être opérée. Mais du temps doit être consacré à l'entretien et au suivi de dispositifs d'aide à la gestion de l'irrigation (par exemple un suivi grâce à des «Stations Agro Météo» et de tensiomètres).

Le GGE permet aussi une meilleure maîtrise des adventices. L'irrigation, en maintenant la surface du sol humide, conduit généralement à des enherbements qui peuvent être importants. En année sèche, l'apport d'eau par le GGE n'humidifie pas cet horizon de surface.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Christophe AUVERGNE au 04 67 20 88 78
auvergne@herault.chambagri.fr

Top départ pour le **PADH** 2020

La réunion du 14 octobre 2013 à PierresVives avait pour objet le lancement du PADH 2020.



Projet Agricole

Départemental Hérault

Le Projet Agricole Départemental Hérault 2020, évoqué dans notre précédent numéro, est un projet central pour l'équipe professionnelle de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Il va s'attacher, dans les mois à venir, à construire une vision à l'horizon 2020 pour l'agriculture du département.

C'est à l'occasion du premier comité de pilotage le lundi 14 octobre dernier à PierresVives que le Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault Jérôme DESPEY a rassemblé les acteurs économiques et professionnels de l'agriculture et la ruralité du département, les pouvoirs publics et les collectivités pour le lancement du projet agricole départemental Hérault 2020. «Ce projet sera débattu et construit avec l'ensemble des acteurs, interlocuteurs de la Chambre d'agriculture».

Ce comité a rempli son objectif de fédérer l'ensemble des acteurs. Henri Cabanel, Vice-président du Conseil général a souligné cette excellente initiative confirmant le partenariat entre le Conseil général et la Chambre d'agriculture. «Nous devons concentrer nos efforts sur les priorités que nous partagerons au sein du Projet Agricole Départemental». Philippe MERILLON, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, a salué cette initiative

insistant sur «les enjeux importants à prendre en compte pour l'agriculture et l'indispensable articulation avec les politiques publiques».

Comment est élaboré le projet ?

Les acteurs agricoles (les organisations syndicales représentatives, les organisations professionnelles et économiques) et autres acteurs (l'État, les collectivités territoriales, la recherche, la société civile) sont mobilisés. La Chambre d'agriculture travaille, avec l'appui de Jean-Louis Rastoin (professeur émérite de Montpellier Sup Agro et directeur de la Chaire UNESCO), sur la méthodologie de prospective. Des ateliers ont ainsi été identifiés, les uns par filière, les autres thématiques (installation-transmission, territoire-aménagement,

eau, environnement, agriculture de proximité et agritourisme, responsabilité sociétale des entreprises, communication). Chacun de ces ateliers dresse actuellement, jusqu'au printemps 2014, un état des lieux du sujet le concernant et mène une réflexion prospective. Ils dessineront alors des scénarii d'évolution possible et proposeront des plans d'action. Ils seront suivis d'ateliers territoriaux qui se dérouleront de juin à septembre 2014 pour débattre avec les agriculteurs de l'Hérault et autres acteurs locaux. Le projet définitif tiendra compte de ces débats.

Jean-Louis Rastoin a insisté au travers de ce premier comité de pilotage, sur les enjeux pour l'agriculture dans la sphère alimentaire et plus largement face aux attentes sociétales. La présentation chiffrée de la photographie et la dynamique de la ferme Hérault a permis de poser précisé-

ment les enjeux qui ont ouvert le débat. «Le Projet Agricole Départemental est un outil de développement durable et un outil de contractualisation avec les pouvoirs publics» précise-t-il. Il débouchera sur une charte stratégique signée par l'ensemble des acteurs en novembre 2014. Jérôme DESPEY et Henri CABANEL ont annoncé la tenue fin 2014 d'une conférence annuelle agricole départementale au cours de laquelle sera présentée et signée la charte relative au projet agricole départemental, «projet de notre agriculture à l'horizon 2020».

Le PADH fédère l'ensemble des acteurs agricoles pour construire l'agriculture héraultaise de demain.

Au cours d'un débat riche centré sur les enjeux, les représentants des intercommunalités présentes ont insisté sur la place de l'agriculture dans la gestion de l'espace et dans l'élaboration des documents de planification. «Il faut un dialogue et une construction avec les collectivités face aux enjeux d'aménagement du territoire».

En conclusion, la place de l'agriculture et la communication sur notre agriculture en réponse aux enjeux du défi alimentaire et de société, la capacité à innover, la culture territoriale,... sont autant de sujets au cœur de cette réflexion.

Pour plus d'informations, les documents de travail sont consultables sur notre site internet (www.herault.chambagri.fr/menu-horizontal/projet-agriculture-departemental.html) et vous pouvez nous faire parvenir vos questions ou commentaires.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alexandre CHAVEY au 04 67 20 88 50
chavey@herault.chambagri.fr



L'analyse de sol, solution clés en mains pour faire des économies



Le pilotage précis de la fertilisation permet de nombreux gains : économie d'engrais inutiles ou au contraire amélioration des rendements sur des plantes sous-alimentées, sans parler de la maîtrise de la qualité de la production. Or, un pilotage précis passe par une bonne connaissance de ses sols.

La chambre d'agriculture de l'Hérault vous propose une nouvelle prestation de prélèvement et d'analyse de sol.

Il s'agit d'une solution clés en main : vous nous contactez pour vous inscrire, un préleveur professionnel équipé de matériel spécifique (quad et tarière pneumatique) vous recontacte afin de convenir d'un rendez-vous, et vous recevez finalement les résultats de l'analyse

réalisée par le laboratoire agréé de la Chambre d'agriculture de l'Aude. Vous pouvez aussi réaliser vos propres prélèvements.

Ces prélèvements conviennent pour tout type d'analyse complète ou de mesure des reliquats azotés. Les évolutions récentes de la réglementation confirment la pertinence de l'outil sur la zone vulnérable. Alors, que cela soit pour piloter vos apports d'azote grâce à la mesure des reliquats ou pour réaliser tout autre analyse de sol, n'hésitez pas !

Pour des raisons d'organisation, pensez cependant à nous contacter avant le 1er mars pour un prélèvement au printemps (reliquats azotés en maraîchage et arboriculture, analyses complètes pour toutes cultures).

*Tarifs, renseignements et inscriptions :
Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Paul PAMPURI au 04 67 20 88 97 ou 06 03 95 14 00
pampuri@herault.chambagri.fr*

Diversification à valeur ajoutée : pourquoi ne pas produire des semences ?

Je dispose d'une petite surface disponible (un demi-hectare suffit) et d'un éventuel accès à l'eau : je peux me lancer dans la production de semences ! (Maïs, sorgho, tournesol, potagères, blé, luzerne...)

Les productions de semences sont des cultures de diversification à haute valeur ajoutée, qui peuvent compléter intelligemment d'autres productions sur l'exploitation.

Le syndicat des Semenciers du Sud soutient et accompagne les agriculteurs-multiplicateurs de semences. Les techniciens peuvent, avec le

parrainage de producteurs de semences aguerris, vous accompagner tout au long de la campagne de production. Le syndicat permet de mettre en contact les producteurs, en vue d'entraide et de prêt de matériel.

Les techniciens des Semenciers du Sud sont à votre disposition pour vous renseigner sur les possibilités nombreuses de contrats de semences (conventionnelles et bio).

*Contacts :
Zone Hérault : Jean-Gilbert RICARD au 06 11 45 26 86
Zone Gard : Nicolas DAUDE au 06 21 05 12 19*

Une expertise bio

en réponse à vos attentes

La Chambre d'agriculture de l'Hérault consacre à l'Agriculture Bio des moyens en croissance, avec :

- L'accompagnement des projets de conversion : réglementation, démarches administratives, fiches techniques, dossiers PAC...
- La mise en place de :
 - Diagnostic de pré-conversion : visa pour la bio.
 - Suivi technique des exploitations bio sur 2 journées pour vous aider à conduire votre exploitation en AB.
 - Formations au cahier des charges AB (2014).

L'enjeu de la bio dans le département

Un secteur économique porteur et dynamique : création d'activités et d'emplois, maintien de la fertilité des sols, développement de la biodiversité, préservation de la qualité de l'air et de l'eau, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture aujourd'hui.

En 2012 :

17 939 ha convertis en bio,
+ 9,2% de la surface agricole utile
639 producteurs engagés, + de 18%

Un plan d'action à la Chambre d'agriculture pour développer le Bio

Pour la Chambre d'agriculture, l'Agriculture Biologique est l'une des voies d'évolution de l'agriculture, aux côtés de l'agriculture intégrée ou l'agriculture raisonnée.

Elle est également une source de techniques alternatives intéressantes, développées par les agriculteurs bio mais utilisables par l'ensemble des agriculteurs conventionnels.

Nos objectifs :

- Pérenniser et consolider les exploitations engagées dans l'AB.
- Communiquer au plus grand nombre sur les actions en faveur de l'AB mises en place par la Chambre d'agriculture.

Contacts à la Chambre d'agriculture de l'Hérault

- **Coordination** : Dulenc Sylvie au 04 67 20 88 42 - dulenc@herault.chambagri.fr
- **Viticulture : expert national viticulture AB et animateur régional** : Dulenc Sylvie au 04 67 20 88 42 dulenc@herault.chambagri.fr / Cambournac Jean-René au 04 67 20 88 40 - cambournac@herault.chambagri.fr
- **Lernould Josquin** au 04 67 36 47 19 - lernould@herault.chambagri.fr
- **Oléiculture** : Lemoine Hélène (ADVAH) au 04 67 36 47 20 - lemoine@herault.chambagri.fr
- **Arboriculture spécialisée** : Sevely Cyril au 04 67 20 88 41 - sevely@herault.chambagri.fr
- **Guigal Lucile (CEHM)** au 04 67 71 55 00 - guigal@herault.chambagri.fr
- **Maraîchage** : Pampuri Paul au 04 67 20 88 97 - pampuri@herault.chambagri.fr
- **Grandes cultures et diversification** : Allies Alain au 04 67 36 44 15 - allies@herault.chambagri.fr
- **Élevage** : Micola Sylvain (ADVAH) au 04 67 55 73 67 - micola@herault.chambagri.fr
Pouly Etienne (ADVAH) au 04 67 23 00 95 - pouly@herault.chambagri.fr
- **Expérimentations** : Nathalie Goma-Fortin au 04 67 36 44 17 et William Trambouze au 04 67 36 44 16 trambouze@herault.chambagri.fr





**DOSSIER
CENTRAL**

**Contribution de la Chambre
d'agriculture de l'Hérault
à l'agroécologie**



Pour de meilleures
performances
*économiques
et environnementales*

LES DÉFIS A RELEVER

- Produire plus en consommant moins.
- Favoriser la recherche sur les bio-contrôles.
- Préserver les écosystèmes et contribuer à l'adaptation du changement climatique.
- Entreprendre pour participer au développement de tous les territoires.

PROBLÉMATIQUES DES AGRICULTEURS


- Impasses techniques et agronomiques, renforcées par de nouvelles exigences environnementales.
- Valorisation des productions agricoles dans un contexte d'aléas économiques accrus.
- Viabilité et vitalité des structures d'entreprise.

LES RÉPONSES: INNOVATIONS TECHNIQUES, AGRONOMIQUES, ORGANISATIONNELLES, ÉCONOMIQUES . . .

- Construire et promouvoir des entreprises et des systèmes innovants.
- Accompagner les agriculteurs dans une dynamique de changement et les sécuriser.
- Intégrer les signaux du marché et la performance territoriale comme vecteurs de transformation des entreprises agricoles.

UNE AMBITION - UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INSCRITE DANS LA DURÉE ET AMBITIEUSE EN MATIÈRE:

- De nombre d'exploitations engagées.
- De thématiques traitées.
- De territoires couverts.
- De compétences.
- De qualité.
- De conseil.
- De moyens et d'opérateurs.



L'agroécologie comme solution de modèle agricole

*Véritable alternative
entre l'agriculture biologique
et l'utilisation intensive
d'intrants, l'agroécologie
est une méthode de travail
qui permet d'optimiser cultures
et élevages tout en respectant
la nature et en restant
productif et compétitif.*

Compétitivité économique et transition écologique : les enjeux de la loi d'Avenir

Le projet agroécologique

pour la France «Produisons autrement»

engagé par la loi

La mise en œuvre d'une double performance économique et environnementale.



La loi d'Avenir en préparation a pour objectif de valoriser, dans le cadre européen, le potentiel de l'agriculture française et de confier à celle-ci un rôle économique stratégique.

Il s'agit de mettre sur le marché une production de qualité en conservant à l'agriculture et à l'agroalimentaire une place de premier plan au niveau international.

Ce projet de loi doit préparer l'agriculture française au double défi de la compétitivité économique et de la transition écologique, tout en intégrant les attentes des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens.

Rejoignant les principes innovants de l'agro-

écologie, il intègre l'environnement comme un nouveau levier économique pour l'agriculture.

«L'agroécologie peut se définir comme un ensemble cohérent permettant de concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, de réduire les pressions sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles».

Il s'agit là d'une nouvelle opportunité permettant de garantir la durabilité de notre agriculture et la reconnaissance de sa production par les marchés nationaux, européens, mondiaux, et l'ensemble de la société.

La mise en œuvre de cette double performance, économique et environnementale, nécessite à la fois de l'innovation technique, technologique et scientifique mais également de l'innovation sociale et collective en matière de coopération, de formation et d'accompagnement, d'organisation du travail et de modes d'investissement.

L'une des mesures phare du projet de loi est la création de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE).

Les GIEE fonctionneront comme un «label» reconnaissant les projets collectifs répondant à une problématique identifiée sur un territoire en

proposant une évolution des pratiques agricoles combinant performance économique, préservation environnementale et garantie sanitaire.

Les groupements sélectionnés bénéficieront d'une priorité ou d'une majoration des aides publiques pour effectuer cette transition vers des systèmes de production innovants et plus compétitifs.

Des GIEE Forestiers (GIEEF) seront spécifiquement développés pour encourager les démarches de gestion forestière en commun.

Appel à projet 2013 GIEE

Dans l'attente de l'examen de cette loi par le Parlement début 2014, un premier appel à projet a été lancé par le Ministère de l'Agriculture en mai 2013 pour accompagner des collectifs d'agriculteurs porteurs de ces démarches agroécologiques. Les dossiers retenus feront l'objet d'un financement spécifique pour accompagner leur mise en place. La Chambre d'agriculture de l'Hérault en lien avec ses partenaires a répondu à cet appel à projet (p. 23).

Qu'est ce qu'un GIEE ?

Un projet éligible à la création d'un Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) répond aux quatre critères suivants :

- Porté par un collectif d'agriculteurs (plusieurs exploitations).
- Volontaire, construit à l'initiative des agriculteurs.
- Local, répondant à une problématique sur un territoire donné.
- Doté d'un plan d'actions pluriannuel visant une évolution des pratiques dans le sens de la double performance économique et environnementale.

Cette reconnaissance permet d'accéder :

- Pour le collectif ou ses membres, en priorité ou avec majoration à un soutien du FEADER :
 - Aides à l'investissement.
 - Mesures Agri-Environnementales.
- Pour le collectif, à des fonds permettant le financement d'actions de conseil, d'animation ou de formation auprès de prestataires au choix et au bénéfice du groupe :
 - CasDAR «appel à projets GIEE».
 - FEADER «coopération», «transfert de connaissances», «services de conseil».



Miser sur des solutions innovantes performantes

L'engagement dans l'innovation

technique et agronomique

Miser sur l'innovation agronomique

- A travers le Réseau Mixte Technologie Systèmes de Culture Innovants, la Chambre d'agriculture contribue, aux côtés de l'INRA et des Instituts techniques à la prise en compte de la biodiversité, le changement climatique...
- A travers le Réseau Ecophyto qui contribue à la diminution des intrants.

Tester des solutions innovantes

- Les réseaux et stations d'expérimentation des Chambres d'agriculture œuvrent pour élaborer, tester et transférer rapidement vers les producteurs des solutions opérationnelles en matière d'agroécologie : innovation variétale sur des aspects de résistance, itinéraires techniques bas-intrants, protection et production intégrées...
- Acquérir des références sur des systèmes innovants.
- Le chantier agroécologique repose sur une approche systèmes forte, encore peu outillée

- scientifiquement. Depuis 2010, à travers INOSYS, suite de ROSACE, les Chambres investissent dans la capitalisation de références sur des systèmes innovants, en partenariat avec l'Institut de l'Elevage, pour accompagner et sécuriser les agriculteurs dans leurs décisions stratégiques en lien avec l'OIER SUAMME.
- Décloisonner les techniques bio et alternatives.
- Les événements Tech&Bio mettent en avant les techniques issues de l'agriculture biologique et autres techniques alternatives. Ils sont le lieu d'échanges autour de l'évolution de pratiques, quel que soit le système de production actuel. En 2012, les journées viticoles ont été organisées par la Chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon. En 2013, le salon dans la Drôme a renforcé sa place de premier rendez-vous agricole dans ce domaine. L'AB est une source de techniques alternatives et utilisables par les autres agriculteurs.
- Promouvoir les agriculteurs-innovateurs.

Les Chambres d'agriculture, leaders dans l'accompagnement des groupes

L'engagement dans la diffusion des pratiques liées à la double performance

Favoriser l'émulation collective

Les groupes d'agriculteurs sont un vecteur fondamental de diffusion de nouvelles pratiques et d'inscription dans les territoires. Ils expérimentent, échangent, diffusent leurs résultats auprès d'un plus grand nombre. En 2013, la Chambre d'agriculture accompagne 53 démarches collectives d'agriculteurs.

Apporter de nouvelles compétences aux agriculteurs avec la formation

La formation continue constitue un outil adéquat pour instiller une approche systèmes, intégrant les différents enjeux et connaissances liés à l'agroécologie. Dans ce cadre, l'agriculteur peut initier une réflexion sur la reconception de son système, tout en échangeant avec ses pairs au sein des stages proposés.

Accompagner la réussite des stratégies d'entreprise par un appui individualisé

La prise en compte de la performance écologique implique des transformations, souvent majeures, des systèmes.

Exemple : la conversion à l'agriculture biologique (VISA par la bio) et le suivi des exploitations converties nécessitent un appui individualisé aussi bien sur les aspects techniques, humains et stratégiques de l'exploitation. La Chambre d'agriculture met la diversité de ses métiers au service de ces projets.

Former les conseillers à accompagner le changement

La maîtrise de nouveaux aspects techniques (les approches systèmes) impose une réflexion stratégique, des méthodes et des outils efficaces de conduite du changement.

La garantie du service rendu

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, à travers la certification du conseil et de la formation est engagée en faveur d'un conseil adapté et de qualité. Ainsi, elle veille au développement à long terme de l'exploitation agricole dans une logique de développement durable.



Jachère fleurie.

Les Chambres d'agriculture en France accompagnent plus de 2/3 des groupes d'agriculteurs avec 1 400 groupes pérennes et 82 000 agriculteurs adhérents !

Dans l'Hérault 53 groupes pérennes d'agriculteurs, dont 12 structurés (CETA, Associations) et plus de 1 018 agriculteurs et 25 conseillers impliqués.

Des thématiques de travail en lien avec les priorités de la loi d'Avenir

- Agriculture durable, raisonnée et biologique
- Economie d'intrants, phytosanitaires, fertilisation...
- Gestion quantitative de l'eau
- Systèmes de cultures innovants
- Diversification de cultures
- Animations territoriales
- Filières territorialisées, DFCI, Natura 2000
- Circuits de proximité

L'accompagnement de la création de valeur au bénéfice des agriculteurs

Appuyer la structuration de filières territorialisées

Les filières territorialisées favorisent la création de valeur ajoutée au bénéfice des entreprises agricoles, grâce à de nouveaux produits, et contribuent à dynamiser l'emploi dans les territoires.

A travers ces stratégies

gagnant-gagnant à l'instar des démarches qualité (AOP, IGP...), la Chambre d'agriculture s'engage pour une agriculture en synergie avec le développement des territoires.

Diversifier les circuits de commercialisation

Les circuits alimentaires de proximité, la vente

directe, sont autant de modes de commercialisation innovants, qui peuvent accompagner une diversification des cultures dans les systèmes de production ou une complémentarité cultures-

Accompagner et aider les agriculteurs à créer de la valeur sur leurs produits

élevage dans les exploitations pour répondre aux besoins des marchés (maraîchage, arboriculture...).

A travers ses marques Bienvenue à la Ferme et Marchés des Producteurs de Pays, la Chambre d'agriculture accompagne 110 agriculteurs de l'Hérault, membres du 1er réseau français de producteurs en vente directe (plus de 8 000 adhérents).

Favoriser la création de débouchés énergétiques et non-alimentaires

La question énergétique recouvre aussi bien des enjeux économiques qu'environnementaux :

- Maîtrise des charges au niveau de l'entreprise agricole.
- Création de débouchés pour des cultures diversifiées.
- Réduction des émissions (GES) et production d'énergies renouvelables...

La Chambre d'agriculture contribue à ce chantier au travers de différentes actions dont la mise en œuvre comme le diagnostic Dia'terre...

L'implication du réseau des Chambres

pour une politique de développement en faveur de l'agroécologie

Soutenir l'innovation dans les groupes d'agriculteurs

- Encourager les démarches collectives d'agriculteurs et favoriser la capitalisation de leurs actions et la diffusion des résultats probants.
- Favoriser le rapprochement des groupes d'agriculteurs avec les acteurs de la R&D dans tous les territoires, dans le cadre de la politique de développement rural et en particulier des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation.

Veiller à la cohérence de la politique de développement agricole

- Inscrire le Comité d'orientation recherche développement emploi formation (COREDEF),

présidé par la Chambre régionale d'agriculture et associant étroitement les DRAAF et le Conseil régional, comme instance d'orientation et d'évaluation de l'ensemble des actions menées en matière d'innovation agricole dans les régions.

- Inscrire le Comité d'Orientation Régional AB (CORAB) en cohérence avec le plan Ambition Bio 2017.
- Faire du Programme Régional de Développement Agricole et rural (PRDA 2014 - 2020) de la Chambre régionale d'agriculture un vecteur essentiel de la capitalisation et de la diffusion des innovations agroécologiques.

Garantir la qualité du conseil à travers un système d'accréditation des conseillers

- Géré par l'État, les Régions et associant étroitement les responsables professionnels.
- Basé sur une formation continue de qualité et orientée sur les enjeux d'avenir : économiques, environnementaux et territoriaux.
- En favorisant dans les Chambres d'agriculture une culture d'entreprise privilégiant l'accompagnement du changement et de l'innovation.

La Chambre d'agriculture partenaire de **4** projets GIEE

La Chambre d'agriculture, acteur de l'appel à projet «GIEE»

avec ses partenaires professionnels

Une mobilisation collective pour l'agroécologie afin de répondre à l'appel à projets 2013 national du CASDAR : 4 projets GIEE déposés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires.

PROJET 1 - VITICULTURE, BIODIVERSITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU EN PAYS D'HÉRAULT

«Des Vignerons engagés pour la Biodiversité et la Qualité de l'eau en Pays d'Hérault» est un projet mené en 2011 par la Fédération des IGP de l'Hérault (FHIGP). Des groupes volontaires se sont constitués sur ces thématiques agroécologiques dans une cohérence collective et territoriale.

Leurs motivations sont de mieux connaître la biodiversité qui les entoure, d'évaluer et d'améliorer leurs pratiques, de répondre aux enjeux «eau» de leur territoire. Cette démarche leur permettra à terme de valoriser l'image vigneronne et celle des signes de qualité, en particulier des vins à IGP, notamment auprès des metteurs en marché.

En 2012, «Biodiv'Eau» est né, outil cartographique élaboré par le Conservatoire des

Espaces Naturels (CEN-LR) pour la biodiversité des exploitations auquel s'est ajouté un module qualité de l'eau imaginé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Il a alors été expérimenté par un groupe pilote de 13 vignerons des Côtes de Thongue. Cette collaboration s'est traduite par des aménagements d'abords de parcelles (plantation de haies, création de mares) et par des préconisations dans les pratiques.

En 2013, cette démarche est étendue à deux autres IGP. Soutenue dès son origine par le Conseil général et l'Agence de l'Eau pour une viticulture durable, ce projet a pour objectif de s'étendre à l'ensemble des vignerons du département.

Aujourd'hui un des défis majeurs à valider, est de valoriser d'un point de vue commercial ces

démarches agro-environnementales entreprises par les viticulteurs.

*Contacts à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Service Territoires - 04 67 20 88 55
Service Viticulture - 04 67 20 88 32*



Chrysope - Crédit photo © Entomart



**PROJET 2 - ARBORICULTEURS DU TERRITOIRE DE L'ÉTANG DE L'OR :
AFFIRMER L'ENGAGEMENT TERRITORIAL
ET RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU MARCHÉ**

Depuis la Charte Sud Nature, pionnière en Languedoc-Roussillon il y a 20 ans, les producteurs de pomme du territoire de l'étang de l'Or et leurs structures collectives, coopérative Cofruid'oc à St Just, SICA de Manguio, et CETA du Vidourle, se sont engagés résolument dans la production raisonnée.

La démarche est en permanente évolution. D'une part parce que les vergers sont

situés sur un bassin versant à fort enjeu qualité des eaux et biodiversité, et que les producteurs souhaitent piloter au mieux leurs intrants ; d'autre part parce que les cahiers des charges imposés par l'aval augmentent leurs exigences en particulier sur les marchés nord-européens, essentiels pour ces exploitations spécialisées en pommes.

Désormais les producteurs souhaitent renforcer deux volets importants de la conduite des exploitations et essentiels face aux enjeux du territoire : l'intégration de la biodiversité, et la gestion optimisée de l'eau et de l'azote.

Pour cela, accompagnés par la Chambre d'agriculture, l'ADVAH, le CEHM, le Symbo et le CEN LR, certains ont réalisé dès 2006 des diagnostics

pour évaluer la biodiversité présente dans les exploitations et apprendre à la favoriser par une gestion adaptée. Ils ont également choisi d'adhérer en 2013 au réseau Sud Agro Météo proposé par Sud Expé et piloté par le CEHM, et ont équipé les vergers de stations agro-climatiques.

*Nous avons
toujours souhaité
préserver la nature
qui nous entoure*

Pour mobiliser l'ensemble de leurs adhérents, Cofruid'oc, la SICA de Manguio et le CETA du Vidourle souhaitent autour

de ce projet GIEE, généraliser les diagnostics d'exploitation axés sur la biodiversité, réaliser des suivis naturalistes afin de repérer des éléments favorables à une conduite d'exploitation intégrée (auxiliaires), planter de nouvelles haies diversifiées. Ils vont également apprendre à coupler le pilotage de l'irrigation et de l'azote grâce aux nouveaux outils d'aide à la décision.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Hélène SUZOR au 04 67 20 88 34
suzor@herault.chambagri.fr

La capsule de confusion sexuelle aide à lutter contre les vers de la grappe.



PROJET 3 - CONFUSION SEXUELLE AUTOUR DU BASSIN DE THAU : UNE DÉMARCHE AGROÉCOLOGIQUE RÉUSSIE

Ce projet d'agriculteurs du territoire de l'AOP Picpoul de Pinet et de l'IGP Côtes de Thau est né d'une réflexion commune dans le cadre d'une action engagée par le Conseil général de l'Hérault.

En 2013, des viticulteurs et des coopératives ont mis en place un réseau collectif de lutte biologique contre les vers de la grappe par confusion sexuelle, avec pour objectif de diminuer le recours aux pesticides et d'atteindre un résultat économique supérieur à des pratiques conventionnelles.

Une organisation collective s'est alors établie entre les partenaires à laquelle se sont jointes la

distribution, les firmes avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault en charge de l'animation de l'opération.

Trois caves coopératives, les Costières de Pomérols, les Vignerons de Florensac et l'Ormarine de Pinet, ainsi que 7 caves particulières (soit une trentaine de viticulteurs) ont engagé 200 ha. Les capsules de confusion ont été posées le 4 et 8 avril 2013 en la présence d'élus du Conseil général, de la presse avec la mobilisation de 80 personnes.

Tout au long de la campagne, des groupes techniques animés par la Chambre d'agriculture se sont réunis pour assurer le suivi des parcelles

autour d'une trentaine de tournées de terrain pour surveiller les populations du ravageur dans les zones en lutte par confusion sexuelle.

Les résultats de cette première année de lutte collective ont été présentés lors d'une soirée de l'observatoire viticole du Conseil général de l'Hérault au caveau des Costières de Pomérols (www.obs-viti-cg34.com). La salle comble a témoigné de l'engouement de cette démarche.

Le projet a pour objectif de renforcer cette action afin de doubler les surfaces engagées en 2014.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Céline CAUSSE au 04 67 36 47 25
causse@herault.chambagri.fr

PROJET 4 - DANS LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC : LA CULTURE PARTAGÉE DE DEUX ÉCONOMIES VERTES OU LA COMPATIBILITÉ ENTRE FORÊTS ET PÂTURAGES

Les acteurs locaux, conscients de l'importance de la ressource forestière vivent globalement mal son évolution des dernières décennies, et notamment les chantiers de reboisement. Ce malaise est d'autant plus marqué que les propriétés forestières occupent des espaces, souvent, de meilleurs qualité que les surfaces agricoles qui se sont maintenues.

La forêt, privée à 80%, occupe plus de 65 % de l'espace. Elle ne cesse de progresser sur des espaces agricoles en déprise depuis trente ans, suite le plus souvent à un abandon des activités

agricoles mais aussi à une moindre pression de pâturage sur les parcours. L'équilibre agriculture forêt est fragile. La demande des éleveurs est de continuer à valoriser la ressource pastorale de ces espaces aujourd'hui boisés, tout en améliorant leur potentiel de production de bois.

Ce projet, en lien avec les collectivités locales, sera conduit au travers de deux collectifs de propriétaires et d'agriculteurs, l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Fraïsse sur Agoût et l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du St Ponais, qui œuvrent localement, à la mobilisation et à l'aménagement du foncier agricole et pastoral, vise à :

- Reconquérir des espaces pastoraux en milieux boisés et retrouver un potentiel pastoral satisfaisant (marquage des arbres, travaux d'éclaircie adaptés aux différentes situations, préconisation de gestion sylvopastorale).



- Valoriser le bois de coupe issu des travaux d'éclaircie pour les propriétaires.
- Rouvrir un espace de discussion entre forestiers et éleveurs.
- Mettre en évidence les multifonctionnalités de la forêt méditerranéenne.
- Donner un cadre technique aux éleveurs et aux forestiers pour concilier les deux activités, et prévoir une réelle valorisation sylvo-pastorale du fond.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Jean-Christophe PETIT au 04 67 96 42 00
petit@herault.chambagri.fr



Concilier agriculture

et qualité des eaux, c'est possible !

Voici un bilan positif sur 2000-2012

En 12 ans, la qualité de l'eau du captage du Fenouillet s'est considérablement améliorée grâce à l'effort collectif des viticulteurs environnants, qui ont su se mobiliser pour changer leurs pratiques de désherbage.



Le captage du Fenouillet alimente près de 3000 habitants en eau potable sur les communes de Claret, Sauteyrargues et Vacquières.

Très tôt, les agriculteurs se sont mobilisés pour réduire l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau de ce captage. Ces changements de pratiques volontaires ont eu lieu initialement dans un contexte économique et climatique favorable.

Pour pérenniser et renforcer la démarche, les viticulteurs, accompagnés par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, se sont organisés autour d'un projet collectif permettant de mobiliser des aides indispensables dans un contexte moins favorable.



Ce programme a pour objectifs :

- La réduction de l'utilisation d'herbicides, par la mise en place chaque fois que possible de techniques alternatives au désherbage chimique.
- La limitation des transferts des produits phytosanitaires de la parcelle vers les eaux de surface.
- La limitation des risques de pollution ponctuelle, en maîtrisant la manipulation et l'application des produits.

Pour les aider dans ce projet, le SMEA (Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de la région Pic Saint Loup), gestionnaire du captage, a engagé un partenariat avec la Chambre d'agriculture, animatrice de ce projet.

Grâce aux efforts soutenus de ces viticulteurs, la qualité des eaux du captage a été retrouvée puis maintenue !

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alice BOSCHER au 04 67 20 88 33
boscher@herault.chambagri.fr



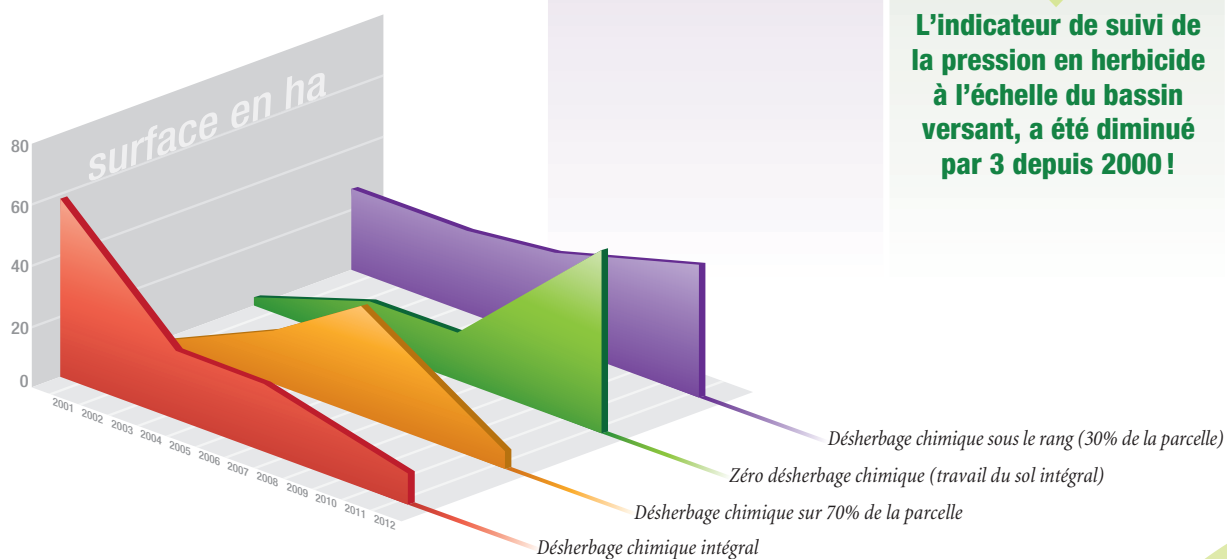
Vignes entretenues sans herbicides

Vignes ne recevant des herbicides que sous le rang

Vignes désherbées chimiquement en plein

Pratiques agricoles en 2000	Pratiques agricoles en 2012
3%	50%
30%	40%
66%	10%

L'indicateur de suivi de la pression en herbicide à l'échelle du bassin versant, a été diminué par 3 depuis 2000 !



Les raisons de ce succès :

- Une vraie mobilisation des viticulteurs du territoire.
- Un appui technique, formation et conseil des techniciens de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
- Une mobilisation d'aides pour favoriser le changement de pratiques :
 - 60 % des vignes et 70 % des exploitants engagés en Mesures Agro-Environnementales (MAE) «réduction des herbicides» ou «zéro herbicides» ou «conversion à l'Agriculture Biologique».
 - Achat de nombreux outils de travail du sol pour limiter le recours aux herbicides.
 - Investissement pour aménager les sièges d'exploitation pour limiter les risques de pollution ponctuelle -> une aire sécurisée de remplissage
 - Lavage des appareils de traitement par l'exploitation ayant ses bâtiments à proximité du captage.
 - 3 exploitations certifiées Agriculture Biologique, soit près de 30 ha (25 % des vignes et 20 % des exploitations du bassin versant).

Vendre mes produits en ligne, pourquoi pas moi ?

Les comportements d'achats évoluent. Depuis quelques années, la vente en ligne connaît un fort engouement. Au dernier semestre 2012, près de 15 % des achats alimentaires français étaient réalisés sur internet.

Pour vous accompagner dans l'innovation et le développement de nouveaux débouchés de vos produits agricoles, les Chambres d'agriculture se sont positionnées et ont développé pour vous le logiciel «Mes Produits en Ligne».

«Mes Produits en Ligne», c'est :

- Une réponse informatique performante et d'un très bon rapport qualité/prix pour la vente de tous les types de produits fermiers sur internet.
- Une réponse pour organiser, simplifier la gestion de votre offre de produits, et même celle du retrait des achats avec un mode drive paramétrable.
- Un outil simple d'utilisation et personnalisable

pour créer une boutique en ligne qui vous ressemble.

- Un outil pour toucher de nouvelles cibles, fidéliser votre clientèle, locale et lointaine.

«Mes Produits en Ligne» s'adresse :

- Aux agriculteurs individuels souhaitant professionnaliser leur vente à distance ou à proximité.
- Aux démarches collectives, de type Point de Vente Collectif souhaitant élargir leurs modes de commercialisation.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault :

- Vous accompagne dans le montage de votre projet.



- Vous aide à paramétrer votre boutique en ligne.
- Vous guide pour la saisie des produits.
- Vous fait bénéficier gratuitement des évolutions et mises à jour de l'outil.

Alors si vous aussi vous voulez franchir le pas de la vente en ligne ou pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter...

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Fabrice GRILLON au 04 67 20 88 57 ou 06 14 78 27 34
grillon@herault.chambagri.fr

Licence de débit de boisson

Les exploitants agricoles proposant une prestation avec vente de boissons alcoolisées, doivent détenir une licence de débit de boisson et selon les cas, un permis d'exploitation.

De quoi s'agit-il ?

La licence de débit de boisson :

Elle est obligatoire lorsqu'il y a vente de boissons. La licence à demander est fonction du type de débit et des boissons commercialisées.

Une déclaration doit être faite en mairie 15 jours avant l'ouverture et peut être accompagnée du permis d'exploitation.

Le permis d'exploitation :

Il atteste le suivi d'une formation obligatoire destinée à responsabiliser les tenanciers de

débites de boisson à la vente d'alcool.

Il est obligatoire depuis 2007 lorsqu'il y a ouverture, mutation, translation ou transfert de la licence débit de boisson, si la vente a lieu entre 22 h et 8 h.

La vente de boissons à consommer sur place :

La formation dure 20 h et est renouvelable tous les 10 ans. Cette formation est réduite à :

- 6 h pour les personnes justifiant de 10 ans d'expérience dans l'exploitation d'un débit de boissons.

- 7 h pour les exploitants de tables d'hôtes.

La vente de boissons alcoolisées à emporter entre 22 h et 8 h :

La formation dure 7 h, renouvelable tous les 10 ans.

Les formations peuvent être financées en partie par votre fonds de formation (Vivéa ou Fafsea).

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Virginie LOZANO-FERNANDEZ
au 04 67 36 44 13 ou 06 18 36 83 06
fernandez@herault.chambagri.fr

Cas des vignerons

Ils sont dispensés de ces obligations s'ils commercialisent des boissons provenant de leur récolte et sur leur lieu de production (entrepôt fiscal).

Dans tous les autres cas : achat-revente de vins, vente hors site de production..., le vigneron devra demander une licence et obtenir un permis d'exploitation si la vente de boissons alcoolisées à emporter a lieu entre 22 h et 8 h.

Si la vente de boissons (groupe 1 et 2) a lieu sur une foire, un marché, le vigneron doit demander une autorisation à la municipalité du lieu de l'opération.

Déclaration PAC et TVA, en route vers le «zéro papier»

En 2015 «zéro papier» pour la PAC

L'administration française a initié depuis 2012 une démarche «zéro papier» pour toutes les déclarations ayant trait à la PAC : déclaration de surfaces, déclaration PMTVA, déclaration aides ovines et caprines. Cette démarche s'étend petit à petit à tout le territoire national. Dès 2014, 39 départements seront concernés. En 2015 cette démarche sera étendue à l'ensemble des départements dont l'Hérault.

A ce jour, dans l'Hérault, le taux de déclaration est de 80%. Ce taux important est dû

notamment à la mobilisation de 22 organismes de services dont la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui vous accompagne dans cette déclaration. Près de la moitié des télédéclarants réalise leur dossier seul sur TELEPAC et environ



900 exploitants continuent à déposer un dossier «papier». Votre abonnement «Mes P@rcelles» outil de la Chambre d'agriculture de l'Hérault contribue à cette obligation «zéro papier».

Ce qui va changer pour vous en 2015 : vous ne recevrez plus de dossiers «papier».

Les dossiers seront disponibles sur le site de TELEPAC pour une déclaration en ligne. Vous continuerez à recevoir chaque année un nouveau code d'accès TELEPAC (format abc2def) pour la campagne à venir.

Avec ce code, vous pouvez télédéclarer seul ou vous rapprocher d'un organisme de service dont la Chambre d'agriculture de l'Hérault. La liste des organismes est disponible auprès de

la DDTM. Préparez-vous à ce changement en télédéclarant dès 2014.

Qui est concerné par les télédéclarations PAC ?

- Un détenteur de Droits à Paiement Unique, DPU.
- Un demandeur d'aides végétales : qualité blé dur, protéagineux...
- Un demandeur d'aides animales (PMTVA, aides ovines ou caprines).
- Un demandeur d'ICHN, d'aides à l'agriculture biologique, d'aides agro-environnementales.
- Un viticulteur bénéficiaire d'aides FranceAgriMer en 2011, 2012, 2013 au titre de la restructuration du vignoble.

Du «zéro papier» pour la PAC au «zéro papier» pour la TVA

Dans le même ordre d'idée, le «zéro papier» va bientôt s'appliquer à tous les agriculteurs pour les déclarations de TVA.

En effet, l'obligation de téléprocédure pour déclarer et payer votre TVA ou déposer une demande de remboursement de crédit de TVA s'appliquera à toutes les entreprises à compter du 1er octobre 2014.

Étaient déjà concernées par ce système les entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés et les entreprises non soumises à l'Impôt sur les Sociétés dont le C.A. HT était supérieur à 230 000 € et depuis le 1er octobre 2013, toutes les entreprises non soumises à l'Impôt sur les Sociétés dont le Chiffre d'Affaires hors taxes est supérieur à 80 000 €.



OFFRES DE FORMATION



ENVIRONNEMENT

Les Certiphytos

- Objectifs : permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
- Dates et lieux : différents selon les secteurs. Sur deux journées de 7 h.

Rappel : à partir d'octobre 2014, tous les opérateurs et décideurs en exploitations agricoles doivent détenir le Certiphyto. Contact : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

Irrigation

- Objectifs : maîtriser l'irrigation de ses parcelles
- Dates et lieux : différents selon les secteurs. Nous contacter.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59

Conduite raisonnée : agriculture durable

- Objectifs : conduire les vignerons à pratiquer une agriculture durable.
- Dates et lieux : d'avril à décembre (8 demi journées). Sur secteur avec le conseiller viticole.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59

Conduite de tracteur

- Objectifs : pratiquer l'éco-conduite. Comment atteler différents outils de façon à réduire l'usure matérielle ?
- Dates et lieu : en cours de finalisation, sur une exploitation agricole définie entre les participants.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59





Les modalités de règlements, conditions financières :

Pour les ressortissants VIVEA, la formation est prise en charge par le fonds d'assurance formation sous réserve d'être à jour de vos cotisations.

Pour les salariés (FAFSEA ou OPCALIM), qui participent à une formation, l'entreprise doit faire une demande de financement au titre de l'A.E.F à son fonds d'assurance formation. L'entreprise signe une convention simplifiée de formation professionnelle avec la Chambre d'agriculture. Une fois l'entreprise acquittée de sa facture, la Chambre d'agriculture transmettra à l'entreprise une facture acquittée qui permettra le remboursement auprès du fonds d'assurance formation.

Les coordonnées de l'équipe de formation de la Chambre d'agriculture

Retrouver toutes nos formations sur notre site : www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html

Sylvie GINISTY-TEULON au 04 67 20 88 28
Responsable service formation

Carole FOUCRIER au 04 67 20 88 53
Certiphyto / Formations commerciales
foucrier@herault.chambagri.fr

Jennifer STADLER-LEBLOND au 04 67 20 88 59
Formations agricoles / Formations informatiques
leblond@herault.chambagri.fr

Chambre Info® est le bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : J. Despey
Rédacteur en chef : C. Arrighy
Avec les remerciements à nos services pour leur travail et leur aimable participation.

Design © B-to-B Design in Montpellier - France
Crédits photos ©123RF ©shutterstock
©Chambre d'agriculture de l'Hérault et Photothèque Chambres d'agriculture.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.

COMMERCE

Gammes et tarifs : adaptez votre offre

- Objectifs : permettre aux stagiaires, après avoir défini la stratégie de l'entreprise, de bâtir une offre adaptée en terme de produits et de prix.
- Dates et lieu : les 7 - 8 - 21 - 22 janvier 2014 à la Chambre d'agriculture à Lattes.

Contact : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

Réussir sa commercialisation

- Objectifs : permettre aux stagiaires de construire une politique commerciale : étude de marché, stratégie et plan de marchéage.
- Dates et lieu : Les 5 - 6 - 14 - 18 - 19 - 20 février 2014 à la Chambre d'agriculture à Lattes.

Contact : Carole FOUCRIER 04 67 20 88 53

ŒNOLOGIE/DÉGUSTATION

Mieux vendre au caveau en anglais

- Objectifs : permettre aux producteurs d'accueillir leur clientèle étrangère et vendre leurs produits.
- Dates et lieu : les 11 et 18 février, 04 - 11 et 18 mars 2014 à la Chambre d'agriculture à Lattes.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59

INFORMATIQUE

Atelier Bureautique

- Objectifs : apprendre à utiliser des logiciels de traitement de texte et de traitement d'informations chiffrées.
- Dates et lieu : en atelier d'au moins 7 h jusqu'à 70 h selon vos besoins les 04 et 18 février - 12 et 25 mars - 08 et 22 avril - 06 et 20 mai - 03 et 17 juin 2014, au CFPPA de Pézenas.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59

Vendre ses produits en ligne

- Objectifs : créer et gérer sa boutique en ligne pour optimiser ses ventes de produits.
- Dates et lieux : 14 h réparties les 10 - 24 et 25 février 2014 à la Chambre d'agriculture à Lattes ou à Montblanc selon les déplacements des participants.

Contact : Jennifer STADLER-LEBLOND 04 67 20 88 59

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T: 04 67 20 88 00 - F: 04 67 20 88 95 - contact@herault.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex